

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MARS 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Transaction concernant
la révision de prix 2007
présentée par le
groupement EUROVIA-
SRBG**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mars 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 6 avril 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 6 avril 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 26 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mars 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 09 B 00 et le procès-verbal de la séance du 5 février 2009)

Avait donné procuration :

Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 09 B 07 a

OBJET : TRANSACTION CONCERNANT LA RÉVISION DE PRIX 2007 PRÉSENTÉE
PAR LE GROUPEMENT EUROVIA-SRBG

RAPPORTEUR : Madame MAUVAGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le groupement solidaire EUROVIA-SRBG, dont EUROVIA, filiale de VINCI, est le mandataire, était titulaire du marché de rénovation de la voirie et du réseau d'assainissement de la Ville de 2004 à 2007 pour un montant de 4 671 569,08 € T.T.C..

Le groupement EUROVIA-SRBG a présenté, au mois de novembre 2008, l'état des révisions de prix des commandes passées et réalisées pour le compte de la Ville de Saint-Germain-en-Laye durant l'exercice 2007 dans le cadre du marché le liant à la Ville.

Cette révision, calculée sur la base des indices de prix de Travaux Publics publiés au Moniteur, prend en compte la valeur initiale TP01 de mars 2004 (mois zéro) et la valeur finale de décembre 2006 (mois n).

Le montant de cette révision s'élève à 86 515,13 € H.T. par application des clauses contractuelles.

La Ville estime que le groupement EUROVIA-SRBG, qui n'a demandé cette révision qu'au mois de novembre 2008, a trop tardé et lui demande de revoir ses prétentions à la baisse. En effet, les tarifs révisés auraient dû être présentés au mois de mars 2007. La Ville a donc décidé d'appliquer une pénalité de 1 000 € H.T. par mois de retard sur une période allant du mois d'avril 2007 au mois d'octobre 2008, soit 18 mois.

Le montant de ces révisions serait ainsi ramené à 9 674,34 € H.T. sur le budget d'Assainissement pour des travaux d'entretien et de mise en conformité des réseaux.

Le groupement EUROVIA-SRBG a accepté cette transaction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de cette transaction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette transaction ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

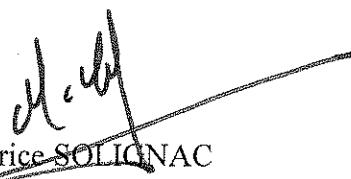
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de cette transaction,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette transaction ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC